

Liste nationale des médicaments concernant l'écrasement des comprimés et l'ouverture des gélules Collaboration OMéDIT Normandie Société Française de Pharmacie Clinique (Groupe Gériatrie) Mise à jour le 20 décembre 2022

Cette liste n'a pas vocation à remplacer les RCP et ne doit en aucun cas se substituer au jugement clinique. Au contraire, elle vise à accompagner les équipes et leur apporter des solutions. Elle comporte les données issues des RCP et des documents transmis par les laboratoires. Elle sera mise à jour régulièrement. S'il vous manque des informations, demandez conseil à votre pharmacien.

Il faut tenir compte du fait que toutes les formes orales ne sont pas écrasables : la pratique du broyage relève de la prescription médicale (2° de l'article R 5132-3 : « le médecin, après examen du malade, indique lisiblement [...] la dénomination du médicament, [...], la voie d'administration et le mode d'emploi. »).

Avant toute prescription, il faut :

- rechercher des alternatives thérapeutiques ou galéniques (formes orodispersibles, etc.) pour limiter la prescription du broyage aux médicaments indispensables ;
- renseigner le motif d'écrasement pour informer de manière éclairée les autres professionnels de santé (difficultés de déglutition, sonde, trouble du comportement, etc.) ;
- prescrire après la ligne dénomination du médicament "à écraser" (si le logiciel le permet).

LEGENDES:

&	ECRASEMENT POSSIBLE
	NE PAS ECRASER NI CROQUER
	NE PAS OUVRIR
	OUVERTURE POSSIBLE

ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS PAR SONDE NASOGASTRIQUE (SNG) :

A ce jour, il n'existe pas de référentiel national ou européen précis et exhaustif sur l'administration des médicaments par sonde entérale ou nasogastrique. Cette voie d'administration peut nécessiter, en l'absence d'alternative, l'écrasement de comprimés ou l'ouverture de gélules. Il s'agit là d'une utilisation hors AMM. Il existe très peu d'études évaluant l'efficacité ou la sécurité d'emploi dans cette situation.

HAD-RP-DOC26-V1 Date d'application: 03/04/2023



Liste nationale des médicaments concernant l'écrasement des comprimés et l'ouverture des gélules Collaboration OMéDIT Normandie Société Française de Pharmacie Clinique (Groupe Gériatrie)

Mise à jour le 20 décembre 2022

COUPER, ECRASER, OUVRIR, QUELS SONT LES RISQUES POTENTIELS :

- Erreur de dosage, sur ou sous-dosage
- Toxicité locale avec irritation et ulcération des muqueuses
- Modification des propriétés physico-chimiques, pharmacocinétiques ou pharmacologiques engendrant une toxicité ou une perte d'effet.

2. REGLES GENERALES:

- En l'absence de rainure sur un comprimé, la division est aléatoire et devrait être évitée. Il est préférable d'utiliser un autre dosage, une autre forme, une autre spécialité.
- Il ne faut pas couper, écraser, ouvrir les formes orales :
 - > Gastro-résistantes (sauf pour les sondes jéjunales)
 - A libération modifiée, les gélules LP peuvent être ouvertes mais leur contenu non écrasé.
 - Contenant des principes actifs instables à l'air ou à la lumière
 - ➤ A base de substances irritantes
 - ➤ Contenant des principes actifs toxiques
 - Contenant des substances à marge thérapeutique étroite (AVK, anticonvulsivants, digoxine)
 - Contenant un excipient huileux (capsules)

3. EN PRATIQUE:

- Vérifier si le médicament peut être remplacé par une autre forme (liquide, sachet, cp effervescent, dispersible, suppositoire) ou un autre médicament.
- Vérifier si le comprimé peut être écrasé ou coupé, la gélule ouverte.
 - > Sur le Vidal à la rubrique posologie
 - > Sur le guide d'utilisation des médicaments ou le livret thérapeutique
 - En appelant la pharmacie
- Pour couper un comprimé utiliser de préférence un partage comprimé
- Ne pas écraser les comprimés d'avance. Les principes actifs peuvent être instables à l'air, à la lumière.
- Ne pas écraser plusieurs comprimés en même temps.
- Pulvériser le plus finement possible et ajouter un volume de liquide suffisant ou un aliment pour cacher un goût désagréable.
- Laver le mortier ou le broyeur après chaque utilisation.
- Bien rincer la sonde de nutrition entérale après administration du médicament.

HAD-RP-DOC26-V1 Date d'application: 03/04/2023